

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2019

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT, DEFLERS.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, DESMEDT, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, DELAUTEL, DELAMARRE, VERMON.

ABSENTS REPRESENTES : M. FOVIAUX par Mme FERNANDES
M. HAMOT par Mme BOURGOIN
Mme PILARDEAU par Mme BAPAUME
Mme N'KLO par Mme BRUNET
M. LENOBLE par Mme FLAGOTHIER

ABSENTS : MM. CROISIER et AUDIGER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Admissions en non-valeur
3. Créances éteintes
4. Tarifs pour le téléthon
5. Voyages scolaires éducatifs
6. Tarifs de l'espace jeunesse
7. Modification du règlement intérieur de la régie affaires sociales et culturelles
8. Accord de principe sur la rétrocession des parcelles 171 et 177 à la commune
9. Attribution du marché des assurances
10. Modification statutaire du SE60
11. Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 13 septembre, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Béatrice **DELAMARRE**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Admissions en non-valeur

Suite à la Commission de finances du 28 octobre 2019, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les recettes impayées pour un montant total de 4 818,84 €.

VOTE : UNANIMITE

3. Créances éteintes

M. DESMEDT explique que certains débiteurs de la commune font l'objet d'un effacement de dettes. Il précise que bien que ces effacements de dettes s'imposent à la collectivité, il est nécessaire de délibérer.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal l'exécution de ces créances éteintes pour un montant de 4 044,22 €.

VOTE : UNANIMITE

4. Tarifs pour le téléthon

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que le Pôle Jeunesse et Sports organise une manifestation pour le Téléthon le 6 décembre 2019 et propose de fixer les tarifs comme suit :

- Vin chaud : 2 € le verre
- Tartiflette : 2 € la part enfant / 4 € la part adulte.

VOTE : UNANIMITE

5. Voyages scolaires éducatifs

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de valider les projets des voyages scolaires éducatifs des élèves des écoles élémentaires de la commune pour l'année 2020 en précisant que la participation financière des familles sera fixée ultérieurement.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BOGAERT

- 51 élèves
- Séjour au mois de mai au Futuroscope et visite de châteaux

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HAÛY

- 53 élèves
- Séjour du 25 au 29 juin 2020 à Portbail (50)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU MOULIN

- 54 élèves
- Séjour du 1^{er} au 5 juin 2020 à Perros Guirec (22)

VOTE : UNANIMITE

6. Tarifs de l'espace jeunesse

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que l'Espace Jeunesse souhaite mettre en place des actions pour les fêtes de fin d'année et propose de fixer les tarifs comme suit :

- Vente de truffes : 2 € le paquet
- Vente de flammekueche : 2 € la part /5 € la flammekueche entière
- Noël des enfants le 18 décembre : 3 € l'entrée (goûter compris)

VOTE : UNANIMITE

7. Modification du règlement intérieur de la régie affaires sociales et culturelles

M. DESMEDT donne la parole à M. RAUZIER qui rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 13 septembre 2019, il a été décidé la création d'une régie « affaires sociales et culturelles ».

Il propose de modifier les règlements établis pour les ateliers « arts plastiques » et « poterie » en ajoutant la possibilité pour les adhérents de payer leurs inscriptions au titre de l'année complète (en plus du paiement trimestriel).

VOTE : UNANIMITE

8. Accord de principe sur la rétrocession des parcelles 171 et 177 à la commune

M. AUDIGER arrive avant l'examen de cette question. (nombre de votants : 28)

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que le groupement foncier agricole du Bois de l'Abbaye souhaite vendre deux terrains à bâtir situés chemin de Boutavent.

Conformément aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme, les voies publiques ou privées doivent présenter une largeur d'emprise minimale de 5 mètres.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur un accord de principe portant sur la rétrocession à la commune des parcelles 171 et 177, à l'euro symbolique, afin que celle-ci prenne en charge l'aménagement des voiries et ainsi favoriser l'accès aux parcelles.

VOTE : UNANIMITE

9. Attribution du marché des assurances

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert lancé pour la souscription des contrats d'assurances, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 novembre 2019.

Le marché comprend 5 lots :

Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes

Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes

Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Lot 5 : Assurance des prestations statutaires

Au vu du rapport d'analyse des offres et des explications complémentaires formulées, la commission a décidé d'attribuer le marché pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2020 soit jusqu'au 31 décembre 2023. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix des attributaires et d'autoriser M. le Maire à signer le marché pour les montants définis comme suit :

LOT	ATTRIBUTAIRE	SOLUTION RETENUE
1	GROUPAMA	Formule de base 7 383.97 €/an
2	SMACL	Formule de base + PSE N° 1 : protection juridique 3 381.74 €/an
3	SMACL	Formule de base + PSE N° 1 : bris de machines 8 859.45 €/an
4	SMACL	Formule de base 356.98 €/an
5	CIGAC/GROUPAMA	Formule de base + PSE N° 3 : IRCANTEC 40 848.93 €/an

M. **DEFLERS** demande si une offre groupée n'aurait pas été plus avantageuse.

M. **DESMEDT** répond que la loi n'autorise plus cette pratique. En effet, il est nécessaire d'allotir c'est-à-dire de faire des lots en fonction des risques à assurer. Par ailleurs, la loi oblige de publier les marchés sur une plateforme dématérialisée ce qui explique que certains candidats viennent de l'étranger. Néanmoins, M. **DESMEDT** se réjouit que les offres les plus pertinentes émanent de sociétés françaises.

M. **DEFLERS** souhaite savoir si les cotisations ont augmenté par rapport au précédent marché.

M. **DESMEDT** répond qu'au contraire elles ont diminué. En effet, les offres émises par les candidats se fondent sur les risques à assurer mais également sur les sinistres des années précédentes. En l'occurrence, l'état de sinistralité était favorable à la collectivité. Cela permet de faire des économies significatives, à hauteur de 30 000 € par an.

VOTE : UNANIMITE

10. Modification statutaire du SE60

M. **DESMEDT** explique que le Syndicat d'Energie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 23 octobre dernier, a délibéré sur une modification de ses statuts portant principalement sur :

- Des mises en conformité règlementaires relatives aux compétences de mise en souterrain et maîtrise de la demande en Energie
- La possibilité d'adhésion au SE60 des Communautés de communes / agglomération totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du SE60, par transfert d'au moins une compétence optionnelle sur tout ou partie de leur territoire ; la compétence obligatoire « électrification » restant liée au seul bloc communal.
- Des évolutions relatives à la gouvernance, applicables à compter des prochaines élections municipales : une refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Energie suite à la disparition des cantons et un resserrement du nombre de délégués au comité pour une gouvernance plus agile.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur cette modification statutaire.

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **DESMEDT** souhaite apporter des explications sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le fonctionnement de l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) et pour lequel le Conseil Municipal sera amené à prendre acte prochainement.

L'ADTO est une société satellite du Conseil Départemental, créé en 2011 sous la Présidence de Yves ROME, qui a vocation à assister les collectivités sur le plan juridique et financier dans la réalisation de leur aménagement, équipement...

La Chambre Régionale des Comptes souligne un problème de double facturation aux communes. En réalité les villes et villages actionnaires payent un abonnement au titre duquel la phase en amont d'un projet est prise en charge c'est-à-dire les études préalables au lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre ainsi que l'estimation financière de l'opération.

Par ailleurs, si les communes actionnaires le souhaitent des prestations de services non couvertes par l'abonnement, portant sur l'assistance technique et administrative lors de la phase de conception du projet, sont proposées donc facturées en plus, d'autre part.

Malheureusement, ce fonctionnement a prêté à confusion par méconnaissance de la Chambre Régionale des Comptes du métier d'assistant à maîtrise d'ouvrage mais ne constitue pas de facturation indue.

Par ailleurs, le rapport relève un manque d'informations dans les procès-verbaux. M. **DESMEDT** souligne que depuis 2017, date à laquelle il a repris la Présidence de l'ADTO, l'ensemble des délibérations ont été prises à l'unanimité.

M. **BOURGETEAU** rappelle les deux manifestations sportives à venir :

- le Sprinter Club du Val d'Arré organise un cyclo-cross UFOLEP ainsi qu'un VTT jeunes le dimanche 10 novembre à partir de 13h00 dans le Parc Jean-Pierre BRAINE
- l'association Raid Aventures organise une projection des courses organisées lors de la saison 2019 le samedi 23 novembre à 10h00 au cinéma Jeanne Moreau

Mme **BONNET** signale que :

- la sortie au Parc Astérix organisée le lundi 28 octobre par le CCAS a connu un franc succès, 68 personnes ont participé,
- les centres de loisirs de la Toussaint ont accueilli 82 enfants par jour en moyenne. Différentes activités ont été proposées : sortie au zoo, ateliers de découverte des arts culinaires,
- les 13 nouveaux Conseillers Municipaux Jeunes se sont réunis le mercredi 6 novembre et ont proposé de nouvelles idées notamment en matière de sécurité

Mme **BONNET** informe le conseil municipal des dates à retenir, à savoir :

- Dimanche 17 novembre : brocante aux jouets,
- Jeudi 28 novembre : distribution du colis des aînés,
- Dimanche 1^{er} décembre : repas des aînés au gymnase,
- Vendredi 6 décembre : manifestation au profit du Téléthon par le service Jeunesse et Sports,
- Mercredi 11 décembre : arbre de Noël des enfants des bénéficiaires du CCAS au cirque de Compiègne,
- A compter du mercredi 11 décembre et jusqu'au 24 décembre, l'opération « emballage de Noël » organisée par les jeunes de l'Espace Jeunesse se déroulera au Centre Leclerc,
- Jeudi 12 décembre : le service Espace Jeunesse invite le Conseil Municipal à un petit déjeuner à 9h30 afin de présenter leurs nouveaux locaux rue de Belleville

M. **RAUZIER** rappelle les dates des prochaines manifestations culturelles :

- une sortie au Théâtre du Beauvaisis est proposée le lundi 18 novembre pour assister au concert de blues de la guitariste Sue Foley, quelques places sont encore disponibles
- l'Orchestre de Picardie se produira le dimanche 15 décembre à la salle des fêtes

M. **DUBOUIL** informe que :

- le chauffage de l'église a été complètement rénové
- la pose des potelets rue de Beauvais est terminée
- les luminaires de l'allée de Loriol sur Drôme ont été changés au profit de luminaires à LED avec détecteur de mouvement moins énergivores
- la première partie du programme de rénovation de l'éclairage du quartier du Moulin (bâtiments Georges Sand, Guy de Maupassant, Alexandre Dumas, Emile Zola et Jules Valles) vient de s'achever
- la fréquentation du marché hebdomadaire est en augmentation suite à la réorganisation des lieux (installation sous la halle couverte, mise à disposition du haut du parking de la place Théron) et à la venue de nouveaux commerçants

M. **DESMEDT** informe qu'un programme de restauration des trottoirs de la rue de Paris va être entrepris, ces derniers étant fortement abîmés. Ces travaux dureront une dizaine de jours et sont estimés à environ 30 000 €.

Mme **DELAMARRE**, qui participe tous les mois au choix des menus de la cantine, informe que conformément à la loi un repas complet végétarien sera proposé une fois par semaine, à partir de décembre.

Mme **FLAGOTHIER** indique qu'elle a rencontré un locataire de l'immeuble appartenant au CCAS, rue des vignes, et qu'il s'est dit très satisfait de cette initiative en faveur des jeunes.

M. **DEFLERS** souhaite que le Journal des Saint Justois et la Communauté de Communes relaient la possibilité de déposer, en mairie de Saint Just en Chaussée, un soutien à la proposition de loi référendaire visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

M. **DEFLERS** sollicite des informations quant à l'avancement des travaux du lotissement qui va se construire à côté du cimetière.

M. **DESMEDT** explique qu'il a essayé à plusieurs reprises de joindre la société Cobat, propriétaire de ces terrains, sans succès. Il déplore le fait que cet aménageur laisse ces terrains en friche.

M. **DEFLERS** indique qu'un lampadaire ne fonctionne plus dans la rue de Montdidier.

Mme **VERMON** s'interroge sur la pertinence d'arrêter le ramassage des déchets verts en octobre et propose de prolonger ce service jusque fin novembre.

M. **DESMEDT** répond que les modalités de ramassage sont fixées au sein d'un marché public conclu par la Communauté de Communes et cela pour une certaine durée, les clauses ne peuvent donc pas changer.

Mme **VERMON** fait part d'une demande d'un administré qui s'interroge sur l'opportunité de mettre en place un ramassage des papiers et emballages recyclables en porte à porte, en lieu et place de l'apport en points volontaires, afin de permettre aux personnes ne pouvant se déplacer de trier.

M. **DESMEDT** répond que la Communauté de Communes va mener une étude chiffrée sur cette proposition afin de proposer le service le plus adapté tout en contrôlant les coûts.

Mme **VERMON** informe qu'elle n'a pas reçu les dépliants d'informations sur la mise en place du nouveau dispositif de tri.

M. **DESMEDT** répond que ceux-ci ont été distribués par la Poste en même temps que les publicités. Il sera étudié la possibilité de demander aux communes de distribuer ces informations communautaires directement dans les boîtes aux lettres.

Mme **VERMON** signale que certaines colonnes de Points d'Apports Volontaires débordent.

M. **DESMEDT** répond qu'il a été demandé à la société en charge de la collecte d'effectuer un passage supplémentaire. Par ailleurs, les services de la ville et ceux de la Communauté de Communes nettoient deux fois par semaine les colonnes et ramassent les dépôts sauvages au pied de ces points.

M. **AUDIGER** s'interroge sur le choix du changement des potelets.

M. **DESMEDT** répond que les précédents étaient tordus régulièrement par les camions. Les nouveaux potelets sont beaucoup plus costauds. Nous avons profité du changement de ces équipements pour harmoniser leur couleur avec les lampadaires et les pavés et ainsi leur permettre de s'intégrer parfaitement au mobilier urbain.

Mme **BAPAUME** se demande si le dispositif FISAC existe toujours.

M. **DESMEDT** répond que le Fonds d'intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce qui permet de soutenir financièrement les commerçants et artisans dans leurs investissements (rénovation des vitrines, aménagements pour faciliter l'accès aux personnes handicapées...) vient de s'achever.

M. **DESMEDT** annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 6 décembre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h50.